



# Programme d'Habilitation des Métiers de la Bourse

---

*4<sup>ème</sup> cycle année 2009-2010*

---

# SOMMAIRE.

---

I-	Objectifs et approche globale du Programme.....	3
1.	Introduction. ....	3
2.	Genèse du projet. ....	3
3.	Objectifs et démarche.....	3
II-	Processus de préparation du programme.....	5
1.	Identification des besoins. ....	5
2.	Population cible. ....	5
III-	Aspects organisationnels de la formation. ....	6
1.	Fréquence et durée de la formation. ....	6
2.	Outils pédagogiques.....	6
3.	Sélection des organismes de formation et des formateurs.....	6
4.	Conditions relatives à la certification ou la carte d'habilitation. ....	6
	Epreuve écrite :.....	6
	Epreuve orale : ....	7
5.	Composition du jury.....	7
6.	Modalités de dépôt des candidatures et de passage à l'examen final. ....	7
7.	Pilotage et suivi.....	7
8.	Ressource Financières et Sponsoring. ....	8
IV-	Présentation des modules de formation. ....	8
1.	Présentation des thèmes fédérateurs. ....	8
2.	Présentation des modules détaillés. ....	9
V-	Présentation des modules et calendrier de la formation.....	11
1.	Calendrier des formations. ....	11
2.	Contenu des formations.....	12
	<i>Contenu du module. ....</i>	12
	<i>Les modalités de formation ....</i>	12
	<i>Contenu.....</i>	13
	<i>Les modalités de formation ....</i>	..
	<i>Contenu du module. ....</i>	18

## **I- Objectifs et approche globale du Programme.**

### **1. Introduction.**

Les activités des sociétés de bourse ont connu un développement important tout au long des dix dernières années, impliquant des changements structurants : croissance des volumes, sophistication des produits de placement, évolution de la réglementation, accroissement du nombre des clients... Ce sont autant de facteurs qui imposent aux sociétés de bourse des mises à niveaux réguliers afin que le niveau des prestations offertes aux clients soit conforme aux meilleurs standards en la matière.

Parallèlement à ces évolutions, les conditions d'exercice des métiers de la bourse sont de plus en plus exposées à des facteurs de risques, liés aussi bien aux aléas du marché qu'à des aspects opérationnels et déontologiques. Cette situation exige des sociétés de bourse un effort soutenu de développement des compétences de leurs équipes, au risque de mettre en péril les intérêts des clients, voire l'activité de la société elle-même. Dans ce contexte, le facteur humain revêt une dimension stratégique.

### **2. Genèse du projet.**

La réflexion sur le projet d'habilitation des métiers de la bourse trouve ses origines dans une démarche commune entreprise par l'APSB et le CDVM. L'objectif étant de doter la profession d'une structure d'habilitation des métiers de la bourse. Un premier travail de prospection a été entrepris en 2003 à travers une mission en France, organisée par l'APSB en collaboration avec le CDVM, visant à s'inspirer de l'expérience française en matière d'habilitation des métiers de commercialisation des produits boursiers.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'encadrement des professionnels de la bourse, le CDVM a pu relever sur le terrain les lacunes et les zones de risques qu'il faut impérativement combler. Elles sont principalement liées à une maîtrise insuffisante du dispositif réglementaire et des aspects déontologiques des métiers de la bourse. Les domaines d'intervention qui sont naturellement interpellés en premier lieu sont les commerciaux, en raison des liens étroits qu'ils ont avec la clientèle, et les contrôleurs internes, car c'est sur eux que repose la responsabilité de s'assurer de la conformité des pratiques en interne au regard de la réglementation et des procédures en vigueur.

### **3. Objectifs et démarche.**

Le dispositif de la validation des acquis professionnels et l'accréditation permettra à l'APSB et au CDVM de veiller au respect des règles du marché et de la déontologie puisqu'en fait, c'est l'un des instruments de contrôle et de discipline des personnes physiques. Les certificats d'habilitation, sont tout d'abord un outil de vérification de la capacité d'une personne à exercer une fonction déterminée : la délivrance d'un certificat ou carte professionnelle est subordonnée à un ensemble de critères objectifs validant l'aptitude de son titulaire, tels l'examen ou vérification du cursus professionnel.

Le premier cycle du programme d'habilitation a été réservé aux commerciaux juniors des sociétés de bourse. Cette année, le champ de couverture des métiers des sociétés de bourse couvre l'essentiel de l'activité et s'élargira progressivement à mesure que l'expérience gagnera en maturation et que de nouveaux besoins seront identifiés. Nul ne doute que cette initiative créera un effet d'entraînement et qu'autres métiers de la finance soient intégrés dans le futur (commercialisation des OPCVM et commercialisation à travers le réseau).

L'habilitation des effectifs des sociétés de bourse est un des moyens pour améliorer les conditions de commercialisation des produits boursiers. C'est aussi une formation à des méthodes de commercialisation propices à un bon exercice de la fonction de conseil (une commercialisation ciblée et accompagné d'une analyse suffisante de la situation financière, des besoins, de l'horizon de placement et du profil de risque de l'épargnant).

Les termes de ce programme d'habilitation limitent clairement le champ de la mission à la commercialisation des produits notamment auprès des particuliers. Il est à relever que la notion de commercialisation n'est définie dans aucun texte réglementaire. On s'accorde, cependant, à reconnaître qu'elle implique une démarche active de vente d'un ou plusieurs produits de la part de distributeurs, que ce soit par voie de démarchage ou de conseil donné chez une société de bourse, voire sur un site Internet. Elle se distingue ainsi de l'ordre d'achat ou de souscription spontanément passé par le client et que l'intermédiaire ne fait qu'exécuter.

La commercialisation comporte, donc, un élément supplémentaire, le conseil, qui implique de la part du distributeur un effort de connaissance du client et de recherche du produit adapté à ses besoins, à son profil de risque et à son horizon de placement. À cet égard, une vente abusive ou, tout, au moins, inadaptée peut consister aussi bien à vendre un produit particulièrement risqué à un épargnant recherchant la sécurité, qu'à vendre un actif sécurisé mais de faible rendement à un épargnant prêt à prendre des risques pour obtenir un rendement plus élevé.

S'inspirant de l'expérience américaine dans le domaine, «NASD » et l'expérience canadienne «ACCOVAM », nous proposons d'adopter une démarche similaire en certifiant les cadres des sociétés de bourse dans un premier temps, et dans un deuxième temps d'autres personnes désireuses d'être certifiées par l'APSB, pour les métiers de la bourse.

Il est à noter que, bien que complet, le programme de formation marocain n'a pas l'ambition d'être aussi dense que celui des États-Unis, du Canada. En revanche, la démarche prévoit que l'autoformation, basée sur les supports distribués, soit complétée par des cours dispensés par des formateurs spécialisés. Cela permettra aux employés des sociétés de bourse de se familiariser avec le concept en premier lieu afin d'élargir le contenu couvert par la suite.

L'instauration d'un dispositif de validation des acquis professionnels et d'accréditation des métiers de la société de bourse, permettra de :

- Assurer une montée en compétence ;
- Reconstituer un capital humain, qui a été perdu durant les trois dernières années de crise ;
- Veiller au respect du marché et des règles de déontologie ;
- Rehausser l'image des sociétés de bourse ;
- Mettre à niveau les sociétés de bourse ;
- Constituer un capital humain efficace et professionnel.

## **II- Processus de préparation du programme.**

### ***1. Identification des besoins.***

Afin de répondre au mieux aux attentes des professionnels et de combler les lacunes constatées dans la pratique, un travail de prospection et d'identification des besoins a été mené par l'APSB et le CDVM. Il s'est appuyé sur les ressources suivantes :

- Un questionnaire dûment rempli par les sociétés de bourse ;
- Une étude d'ingénierie de formation réalisée en 2005 par l'APSB en collaboration avec l'OFPTT ;
- Les pratiques internationales à travers l'analyse de données relatives aux systèmes français, canadien et américain.

À partir de ces données de base l'équipe du projet a entamé la réflexion sur les choix à opérer en matière d'organisation des formations et du contenu des modules à proposer en tenant comptes des spécificités de la place.

### ***2. Population cible.***

Les employés des sociétés de bourse doivent suivre des cours de formation sur la conformité et sur la connaissance des produits et le perfectionnement professionnel, et devraient être accrédités par l'APSB, lequel leur délivrera un certificat d'habilitation.

Dans sa deuxième édition, Il a été décidé d'augmenter le nombre des inscrits aux cycles de formation à deux candidats par société de bourse soit une population de 32 candidats au maximum. Pour ce qui est de la cible, le comité laisse le choix à la société de bourse de désigner les personnes à inscrire au cycle, abstraction faite de la fonction ou le nombre d'années d'ancienneté.

En effet, le cycle ainsi que le contenu de ses modules sont de l'ordre du général et du global, constituant ainsi un tronc commun pour tous les métiers de la société de bourse.

### **III- Aspects organisationnels de la formation.**

#### ***1. Fréquence et durée de la formation.***

La fréquence de formation prévue est biannuelle. Toutefois, cette fréquence peut changer selon la constitution des groupes désirant obtenir la certification ou selon les besoins en matière de formation continue.

Chaque cycle du programme se déroulera sur une durée de neuf jours (09) à (13) de formation, et contiendra de (six) à (dix) modules répartis en (deux) à (trois) thèmes, selon la cible, la population inscrite et les besoins observés auprès des professionnels.

#### ***2. Outils pédagogiques.***

La présentation des modules se fera sous forme de supports détaillés et de séminaires. Les candidats recevront les supports à étudier et assisteront par la suite aux séminaires assurés par des spécialistes de la matière traitée qui répondront à leurs questionnements et apporteront des compléments. L'idée est de fournir l'essentiel du contenu préalablement pour créer une dynamique participative des candidats lors des séminaires.

#### ***3. Sélection des organismes de formation et des formateurs.***

La sélection est faite par appel d'offre restreint en ciblant directement les professionnels susceptibles d'assurer aussi bien la formation que la rédaction des supports pédagogiques. Dans ce cadre, un cahier de charge a été élaboré afin de préciser les exigences relatives au déroulement de la formation.

#### ***4. Conditions relatives à la certification ou la carte d'habilitation.***

Pour recevoir la carte d'habilitation, les candidats doivent réussir les épreuves écrites, et orales ainsi que faire preuve d'assiduité.

Les calendriers fixant les dates des examens sont portés à la connaissance des candidats par courrier électronique et télécopie.

Les candidats disposent d'un mois environ avant la date des épreuves écrites et orales pour préparer leur examen.

#### **Epreuve écrite :**

- Assister à toutes les séances de formation ;
- Obtenir une note minimum de 60 % par module et une moyenne générale minimum de 65 %.
- Une moyenne générale inférieure à 65 % et une note par module inférieure à 60 % dans au-delà de trois modules, sont éliminatoires. De ce fait, le candidat sera donc contraint de repasser le cycle dans sa totalité.

### **Epreuve orale :**

Pour passer l'épreuve orale, les candidats doivent réussir l'épreuve écrite. L'examen oral contribue à 30 % dans la note globale.

Les épreuves orales, n'ont pas pour objet une vérification fine des connaissances. Elles sont plus le moyen, pour les membres du jury, d'appréhender la personnalité des candidats et d'apprécier leur aptitude à exercer les métiers de la société de bourse dans un cadre professionnel déterminé.

Pour se faire, chaque membre du jury dispose d'un maximum de 05 minutes pour questionner le candidat, soit une durée d'entretien de 20 minutes pour l'ensemble des sujets. Le jury est composé de trois membres.

## **Aussi, pour être habilité, il faut obtenir une moyenne générale (écrit et oral) de 70 %.**

### ***5. Composition du jury.***

Le jury sera composé de membres de l'APSB, du CDVM et de la Bourse de Casablanca.

- Un représentant de l'APSB ;
- Un représentant du CDVM ;
- Un représentant de la Bourse de Casablanca ;
- Un professionnel de la bourse ;

### ***6. Modalités de dépôt des candidatures et de passage à l'examen final.***

Tous les candidats doivent remplir un dossier et y décrire dans de façon détaillée leurs activités professionnelles antérieures et leur fonction actuelle. Les sociétés de bourse envoient ce dossier au jury.

Dès leurs réceptions, les dossiers d'inscription font l'objet d'une instruction par le jury, qui examine la justification de chaque candidature. Le passage final est sanctionné par une note de 70 % Globale incluant à la fois l'écrit et l'oral.

### ***7. Pilotage et suivi.***

Afin d'assurer la pérennité du projet l'implication des entités initiatrices du projet doit être totale. À cet effet, il est mis en place un comité de pilotage et/ où technique pour validation, orientation, suggestions etc. Des actions de formation à mettre en œuvre.

Le comité de pilotage est composé de :

***APSB :***

---

- |                    |                 |      |
|--------------------|-----------------|------|
| - M. Omar AMINE    | Vice-président  | APSB |
| - Mme. Sanaa ADYEL | Délégué Général | APSB |

***CDVM :***

---

- |                      |                       |      |
|----------------------|-----------------------|------|
| - M. Hicham ELALAMY  | D.G Adjoint           | CDVM |
| - M. Hicham CHERRADI | Directeur des Marchés | CDVM |

***Société de Bourse :***

---

- |                     |                         |                |
|---------------------|-------------------------|----------------|
| - Mme Mouna KNIDIRI | Directeur Général       | ARTBOURSE      |
| - M. Ghassen JRAD   | Directeur Général       | INTEGRA BOURSE |
| - M. Adil DADI      | Président du Directoire | WAFABOURSE     |

## ***8. Ressource Financières et Sponsoring.***

Ce programme est sponsorisé par la Bourse de Casablanca.

La Bourse de Casablanca est partenaire de l'APSB pour la réalisation dudit programme d'habilitation, pour une durée de 3 années, en donnant son accord pour financer le programme et mettre à la disposition de l'APSB la structure d'accueil et la logistique nécessaires pour sa réalisation.

La collaboration entre la Bourse de Casablanca et l'APSB, est régie par une convention de partenariat annuelle, précisant le montant de la contribution financière offert par la Bourse de Casablanca, ainsi que les engagements des deux parties.

## **IV- Présentation des modules de formation.**

### ***1. Présentation des thèmes fédérateurs.***

Les deux thèmes de formation sont les suivants :

#### ***Thème 1 : Réglementation, déontologie et contrôle interne.***

---

Les modules sur la réglementation, la déontologie et le contrôle interne portent sur le fonctionnement du marché boursier de Casablanca et la réglementation des valeurs mobilières en vigueur : la loi, le règlement général de la bourse et du dépositaire central, les circulaires du CDVM, ainsi que les règles de bonne conduite et de conformité.

- Module 1 : Réglementation des Marchés Boursiers.
- Module 7 : Les ordres de bourse : de la transmission jusqu'au dénouement.
- Module 2 : Déontologie et Conformité.
- Module 3 : contrôle interne.

## **Thème 2 : Perfectionnement professionnel.**

---

Les modules sur le perfectionnement professionnel et la connaissance des produits mettent l'accent sur des questions pertinentes aux fonctions spécifiques de l'employé et aideront les candidats à offrir des services améliorés, plus éclairés et plus nombreux à leurs clientèles.

- Module 4 : Droit des valeurs mobilières.
- Module 5 : Conseil en investissement, et relation commerciale avec la clientèle.
- Module 6 : Introduction en analyse financière.
- Module 8 : Système du règlement livraison du dépositaire central.

### **2. Présentation des modules détaillés.**

#### **Module 1 : Réglementation des Marchés Boursiers.**

Le premier module portera sur la réglementation du marché boursier. La nécessité d'intégrer ce module dans la formation est dû à l'observation d'un manque de connaissance de certains aspects réglementaires par les effectifs des sociétés de bourse, ce qui augmente sensiblement le risque d'erreur et par conséquent touche les intérêts des investisseurs. Vu l'importance de ce module, il sera conçu par le CDVM qui se basera sur les textes de loi, les règlements généraux et les circulaires.

#### **Module 2 : Déontologie et Conformité.**

Le deuxième module portera la déontologie et la conformité. La déontologie est synonyme de morale professionnelle, impliquant le respect par les membres d'un corps d'un ensemble de règles de conduite. La déontologie évolue aussi dans le temps. Le personnel des sociétés de bourse, et particulièrement les contrôleurs internes doivent connaître parfaitement les règles déontologiques et de conformité afin de veiller au respect des intérêts de leurs clients, d'où l'importance de ce module. Ce module sera sous-traité à l'extérieur par un formateur national.

#### **Module 3 : contrôle interne.**

Le troisième module portera sur le système du contrôle interne. Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mise en place en vue d'assurer la conduite efficace des affaires d'une société de bourse. Ainsi ce module permettra d'uniformiser et d'optimiser les différentes procédures du contrôle interne. Ce module sera conçu par le CDVM qui se basera sur les textes de loi, les règlements généraux et les circulaires.

#### **Module 4 : Droit des valeurs mobilières.**

Le quatrième module portera sur le droit des valeurs mobilières, à savoir, la diversification des valeurs mobilières, en distinguant trois familles de produits financier ; à caractère obligataire ; actions ; et intermédiaires entre action et

obligation. Il portera également sur les APES et les OP, sans oublier les augmentations et les réductions de capital. Les contrôleurs internes et les commerciaux doivent connaître les aspects juridiques relatifs aux valeurs mobilières afin de pouvoir comprendre et expliquer à la clientèle les opérations boursières comme les opérations sur titres et les offres publiques. Ce module sera sous-traité à l'extérieur par un formateur national.

#### **Module 5 : Conseil en investissement et Relation commerciale avec la clientèle.**

Le cinquième module exposera les étapes essentielles à suivre afin de proposer un conseil adéquat. Ces étapes peuvent se résumer à l'identification des besoins du client, la détermination de son profil et l'allocation optimale d'actifs permettant d'atteindre son objectif. Ce module sera sous-traité à l'extérieur par un formateur national.

#### **Module 6 : Analyse des Valeurs Mobilières**

Ce module permettra aux participants de maîtriser les fondements de l'analyse financière des actions, incluant évidemment l'analyse de l'industrie. L'approche favorisée est l'analyse fondamentale. Le module « introduction à l'analyse financière » sera sous-traité à l'extérieur par un formateur national.

#### **Module 7 : Transactions boursières : de la transmission au dénouement :**

Ce module permettra aux participants de suivre la chaîne des traitements des ordres de bout en bout ; c'est-à-dire : De la collecte, à la transmission, à la cotation, à la compensation et au règlement dénouement. Les points essentiels à favoriser sont :

- Les procédures de première cotation
- Les mécanismes de formation des cours sur le marché et d'interruption de la cotation
- Liquidité et modes de cotation
- Les règles de fonctionnement du marché de blocs et l'animation de marché
- Les principes de fonctionnement du système de garantie de bonne fin de la bourse
- Les procédures de résolution des défauts titres et espèces

#### **Module 8 : Le système de Règlement Livraison du Dépositaire Centrale :**

Comprendre le rôle et la fonction du Dépositaire Central et du Système de Règlement contre Livraison. Maîtriser les techniques opérationnelles de gestion des différents titres. Optimiser sa gestion du back-office titres par une technicité accrue et une anticipation des nouvelles évolutions. À travers l'alternance d'apports théoriques, de cas pratiques et d'échanges entre l'animateur et les participants, cette formation permet de s'approprier les mécanismes propres au back-office titres. Pour un bénéfice pédagogique accru, un autodiagnostic proposé à la fin de la formation permet aux participants d'évaluer leur pratique et d'identifier les actions correctives.

- Comprendre les fonctions et les enjeux du back-office titres
- Maîtriser les principes de traitement
- Optimiser sa stratégie back-office
- S'orienter vers des procédures de traitement

## V-Présentation des modules et calendrier de la formation.

### 1. Calendrier des formations.

Axes	Modules		Formateurs	Nb jours	Dates prévisionnelles
1 <sup>er</sup> axe	M 1	Réglementation des marchés boursiers	CDVM - M. Hicham ELALAMY - Directeur Général Adjoint	1,5 j	7 et 8 Mai
	M 4	Droit des valeurs mobilières	Professeur MERNISSI	1j	21 Mai
	M 2	Déontologie et conformité	Mme Rabha ZEIDGUY- Secrétaire Général de l'Instance contre la Corruption	1j	15 Juin
	M 3	Contrôle interne	CDVM – M. Hicham Cherradi – Directeur des Marchés	1,5j	18 et 19 Juin
EXAMEN ECRIT 1					29 Juin
2 <sup>ème</sup> axe	M 7	Transactions boursières : de l'ordre à la transmission	CDVM - M. Mouâad TANOUTI - Chef de Service Bourse	1j	16 Septembre
	M 7 bis	Transactions boursières : de la transmission au dénouement	SBV - M. Rachid HAOURI – Responsable du service négociation, Direction des opérations marché	1j	17 Septembre
	M 8	Le Système de Règlement Livraison du Dépositaire Central	MAROCLEAR – M. Mohamed SLAOUI – Responsable du Département des Opérations	1j	1 <sup>er</sup> Octobre
EXAMEN ECRIT 2					15 Octobre
3 <sup>ème</sup> axe	M 6	Analyse des Valeurs Mobilières	WAFABOURSE – M. ABDELAZIZ LAHLOU –Membre du Directoire	2j	28 et 29 Octobre
	M 5	Conseil en investissement et Relation commerciale avec la clientèle	EUROBOURSE – M. Omar AMINE – Administrateur Directeur Général	2j	11 et 12 Novembre
EXAMEN ECRIT 3					26 Novembre
EXAMEN ORAL					10 Décembre

**NB : Les dates des examens sont à confirmer plus tard selon le déroulement des formations**

## *2. Contenu des formations.*

# Module (1) : Réglementation du marché boursier

---

## *Contenu du module.*

### **I- Organisation institutionnelle et principes de fonctionnement du marché boursier**

#### **Introduction**

1. La Société Gestionnaire de la bourse des valeurs
2. Les principes de fonctionnement du marché boursier
3. Les sociétés de bourse
4. Le dispositif réglementaire régissant les sociétés de bourse
5. Le Dépositaire Central et le régime d'inscription en compte
6. Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
7. Synthèse, par objectifs, du cadre légal et réglementaire

### **II- L'Appel Public à l'Épargne**

1. Définitions et champs d'application
2. Les offres publiques
3. Le placement des titres admis à la bourse

## *Les modalités de formation*

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

## Module (2) : Déontologie et conformité

---

### **Contenu**

#### **I. Rôle de la déontologie en matière financière**

- La primauté des intérêts des clients
- L'intégrité du marché

#### **II. Les règles déontologiques applicables aux sociétés de bourse**

- Règles relatives à l'organisation des sociétés de bourse
- Règles relatives à la relation des sociétés de bourse avec leurs clients
  1. L'entrée en relation avec le client
    - a) La connaissance des clients par la société de bourse
    - b) L'information du client sur les risques encourus
    - c) La formalisation du cadre des relations avec le client
  2. La diligence en matière d'exécution des ordres des clients
  3. L'information du client par la société de bourse sur les transactions effectuées

### **Les modalités de formation**

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

## Module (3) Contrôle interne

---

### **Contenu.**

Approches et conceptions du métier de contrôle interne

#### **I. Mise en place de la fonction de contrôle interne**

- Statut du contrôleur interne
- Désignation
- Moyens d'action
- Élaboration et rédaction de procédures
- Formation et sensibilisation des collaborateurs
- Règles de bonne conduite et code de déontologie

- Gestion de l'information privilégiée, sensible et confidentielle
- Notion de muraille de Chine et applications concrètes
- Gestion des conflits d'intérêts

## **II. Les missions du contrôleur interne**

- Articulation de la mission de contrôle et de la fonction de conseil et d'assistance
- Élaboration d'une matrice des risques et définition d'un programme de contrôle
- Points de contrôle et mise en œuvre informatique
- Surveillance des négociations pour compte propre des collaborateurs
- Détection de la primauté de l'intérêt du client

## **III. Le rapport du contrôleur interne**

## **IV. Etudes de cas**

### ***Les modalités de formation***

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

# Module (4) Droit des valeurs mobilières

---

## ***Contenu.***

### **A. Définition et caractéristiques des valeurs mobilières**

#### **I- Définitions**

1. Définitions légales
2. Définitions doctrinales

#### **II- Caractéristiques des valeurs mobilières**

1. Des biens meubles
2. Un moyen de financement
3. Des titres fongibles
4. Des titres négociables
5. Des titres consommables
6. Des titres indivisibles

#### **III- Forme des valeurs mobilières**

1. Les titres nominatifs

2. Les titres au porteur
3. Inscription en compte des titres cotés

#### **B. Catégories des valeurs mobilières**

##### **IV- Les actions**

1. Définition
2. Différentes catégories d'actions
3. Les droits des actionnaires
4. Les obligations des actionnaires
5. Le régime des rachats d'actions
6. Le régime des nantissements d'actions

##### **V- Les obligations**

1. Définition
2. Caractéristiques des obligations
3. Les modalités d'émission
4. Les catégories d'obligations
5. Les titres et droits donnant accès au capita
6. Les valeurs mobilières assimilées

### ***Les modalités de formation***

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

## Module (5) Conseil en investissement

---

### **Contenu.**

#### **Les objectifs du module**

- Avoir la capacité à mener un entretien de découverte du client
- Savoir reformuler et formaliser les objectifs du client
- Maîtriser l'offre produits et services financiers
- Savoir conseiller au client l'investissement en valeurs mobilières correspondant à son profil et à ses objectifs
- Savoir assurer le suivi de sa clientèle

#### **1ère partie : Découverte du client**

- A – Le patrimoine du client
- B – Le profil du client

#### **2ème partie : Les produits et services proposés aux clients**

- A – Typologie des comptes et services

## B – les types de gestion

### **3ème partie : Quel produit pour quel client ?**

A – La mise en pratique du devoir de conseil

B - L'accompagnement du client

### **4ème partie : Techniques de vente en salle des marchés**

- Jeux de rôle
- Groupes
- Simulations
- Etudes de cas

## ***Les modalités de formation***

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

# Module (6) Introduction à l'analyse financière

---

## ***Contenu :***

### **I- Evaluation de l'entreprise**

- Objectifs de l'évaluation
- Préparation de l'évaluation
- Les différentes méthodes de l'évaluation

### **II- Analyse de la conjoncture économique**

- Historique et prévision de variables importantes : PIB, taux d'intérêt de court et long terme, taux d'inflation, croissance des bénéfices

### **III- Analyse du secteur**

- Description du secteur et historique
- Stade du cycle de vie
- Lien entre l'économie et le secteur
- Structure de coûts
- Perspectives pour le secteur

### **IV- Analyse de l'entreprise**

- Historique
- Produits
- Part de marché
- Forces et faiblesses

### **V- Analyse financière de l'entreprise**

- Analyse des Bénéfices Par Action
- Comparaison avec les principaux concurrents
- Forces et faiblesses
- Politique de dividende
- Analyse du cash-flow

#### **VI- Evaluation de l'action**

- Modèle de Gordon
- Évaluation selon le ratio P/E (chronologique et face à l'industrie)
- Évaluation selon d'autres comparables (P/B, P/CF...)
- Evaluation Référence des dividendes actualisés
- Évaluation du taux de rendement exigé (CAPM)
- Evaluation Free Cash Flow

#### ***Les modalités de formation***

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

## Module (7) Transactions Boursières : de la transmission au dénouement

---

#### ***Contenu :***

##### **Les techniques de bourse**

1. Les procédures de première cotation
2. Les mécanismes de formation des cours sur le marché
3. Les mécanismes d'interruption de la cotation
4. Liquidité et modes de cotation
5. Les règles de fonctionnement du marché de blocs
6. Les modalités d'exercice de l'animation de marché
7. Les principes de fonctionnement du système de garantie de bonne fin de la bourse
8. Les procédures de résolution des défauts titres et espèces

#### ***Les modalités de formation***

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral

# Module (8) : Système de Règlement Contre Livraison.

---

## **Contenu du module.**

- Comprendre le rôle et la fonction du dépositaire Centrale
- Comprendre le rôle et la fonction du Système de Règlement contre Livraison.
- Maîtriser les techniques opérationnelles de gestion des différents titres. Optimiser sa gestion du back-office titres par une technicité accrue et une anticipation des nouvelles évolutions.

### **Méthode pédagogique :**

À travers l'alternance d'apports théoriques, de cas pratiques et d'échanges entre l'animateur et les participants, cette formation devrait permettre de s'approprier les mécanismes propres au back-office titres. Pour un bénéfice pédagogique accru, un autodiagnostic proposé à la fin de la formation devrait permettre aux participants d'évaluer leur pratique et d'identifier les actions correctives.

### **Aperçu Général du contenu du Programme :**

- Comprendre les fonctions et les enjeux du back-office titres
- Quelle place dans la chaîne de gestion des titres ?
- Identifier les différents acteurs
- Quelles sont les missions essentielles du back-office titres ?
- Les dynamiques des systèmes de place : comment en tirer le meilleur parti ? L'exemple de la compensation au sein de la Bourse de Casablanca.
- **Traiter les opérations sur titres**
  - Recenser les grandes catégories d'opérations et leurs spécificités
  - Les opérations de bourse : la filière bourse et les systèmes de règlement / livraison (domestique, international)
  - Les opérations hors bourse : nature, traitement et dénouement des opérations
  - Les opérations sur OPCVM : le circuit d'un ordre de souscription
- **Connaître les principes de la comptabilité titres et espèces**
  - Les principes généraux
  - Le rôle et les obligations du teneur de comptes conservateur
  - Les exemples de comptabilisation
- **Maîtriser les principes de traitement**
  - Les principes de gestion : formes et dépôts de titres, définitions et terminologie
  - Les principales OST et leurs modalités de traitement
  - La gestion du nominatif et des titres porteurs identifiables

- **Atelier** : mise en place d'un système de traitement des opérations sur titres
- Optimiser sa stratégie back-office
  - S'orienter vers des procédures de traitement

### ***Les modalités de formation***

- Outil pédagogique : Manuel de préparation (Cours)
- Test d'habilitation : Ecrit et oral